

# APPEL À COMMUNICATIONS

## 5<sup>e</sup> Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples

### *Cinquante ans de prise en charge de l'éducation autochtone : bilan et perspectives d'avenir*

---

2, 3 et 4 novembre 2022

Université Laval

---

#### Partenaires



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Enseignement  
supérieur

Québec



RioTinto



INSTITUT  
Tshakapesh



CIÉRA  
Centre interuniversitaire d'études  
et de recherches autochtones



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Faculté des sciences  
de l'éducation

La cinquième édition du Colloque sur la persévérance et la réussite scolaires chez les Premiers Peuples s'intéresse aux politiques qui concernent l'éducation des Premiers Peuples et aux pratiques des personnes qui accueillent et guident les apprenants et apprenantes des Premiers Peuples, dans une volonté de discussion et de partage. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation autochtone ou qui y interviennent sont invitées à soumettre des propositions de présentation pouvant prendre différentes formes : partage de pratiques, témoignages et récits; communication scientifique; atelier interactif; panel. Pour plus d'information ou pour vous procurer le formulaire de dépôt de proposition de présentation, nous vous invitons à visiter le site <http://www.fse.ulaval.ca/prscpp2022> ou à nous écrire à l'adresse [premiers.peuples@fse.ulaval.ca](mailto:premiers.peuples@fse.ulaval.ca).

## MISE EN CONTEXTE

La quatrième édition du colloque de 2019 s'est élaborée à partir d'un intérêt général pour les apprenants et apprenantes des Premiers Peuples. Le choix de la thématique retenue alors, *Cheminer ensemble pour aller plus loin*, s'insérait dans le mouvement social émergent à la suite de la Commission de vérité et de réconciliation (2015). En continuité de cette volonté commune d'entraide et de partage, le colloque de 2022 invite maintenant à penser et à agir collectivement, sur les avancées réalisées depuis la déclaration intitulée *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, qui a amorcé en 1972 le mouvement de prise en charge de l'éducation autochtone par les Premiers Peuples.

## THÉMATIQUE

### « Cinquante ans de prise en charge de l'éducation autochtone : bilan et perspectives d'avenir »

En 1972, la Fraternité des Indiens du Canada (FIC), aujourd'hui l'Assemblée des Premières Nations du Canada (APN), déposait une déclaration de principe au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), aujourd'hui Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada ainsi que Service aux Autochtones Canada. En réaction à des décennies de contrôle de l'éducation autochtone par le MAINC et des congrégations religieuses, la déclaration intitulée *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* défendait l'autodétermination de l'éducation autochtone. Considérée comme un élément déclencheur du mouvement de prise en charge de l'éducation par les Premiers Peuples, cette déclaration réclamait le transfert de l'administration de l'éducation aux communautés autochtones et insistait sur l'enseignement en langues autochtones et la formation du personnel enseignant en milieu autochtone, en plus d'une représentation autochtone dans les commissions scolaires et établissements postsecondaires canadiens. Inscrite dans une philosophie autochtone valorisant « la fierté de soi », « la compréhension des autres » et « l'harmonie des rapports de l'homme [sic] avec la nature » (FIC, 1972, p. 1), la déclaration proposait aussi des améliorations allant bien au-delà de l'administration scolaire pour atteindre l'autodétermination en éducation autochtone.

En 2010, l'APN effectuait un retour sur cette déclaration en publiant *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*. Elle y soulignait que les valeurs et propositions défendues en 1972 demeuraient toujours pertinentes. Tout en constatant plusieurs avancées avec le développement et la création d'écoles primaires, secondaires et de quelques établissements postsecondaires pour et par les Premières Nations, elle mentionnait que plusieurs constats soulignés en 1972 demeuraient d'actualité et que le transfert de responsabilités accru ne s'était pas accompagné de ressources suffisantes par le MAINC pour assurer le développement de systèmes d'éducation par et pour les Autochtones. En classe, l'APN considérait que « les cours et les programmes offerts dans

les écoles et les établissements contrôlés par les Premières Nations comm[en]çaient à refléter leurs points de vue, leurs traditions et la vision du monde qui leur est propre » (APN, 2010, p. 9), mais qu'il restait encore un long chemin à parcourir pour parvenir à une réelle autodétermination en éducation. Elle réclamait notamment le développement d'instituts de recherche en éducation autochtone, davantage d'établissements d'enseignement supérieur autochtones et le respect des droits inhérents et issus de traités.

En 2022, dans un contexte mondial où la vitalité des langues autochtones demeure un enjeu crucial, s'amorce la Décennie internationale des langues autochtones, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies. À la suite de l'Année internationale des langues autochtones de 2019, plus de 500 participants et participantes de 50 pays adoptaient la *Déclaration de Los Pinos*, réaffirmant les droits linguistiques des peuples autochtones et la nécessité de préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones. Cette déclaration défend aussi l'apprentissage de ces langues dans les établissements de tous les ordres d'enseignement et en-dehors du système scolaire, un droit reconnu en vertu des articles 13 et 14 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* de 2007, à la fois chez les Autochtones et l'ensemble de la population. Déjà en 1972, *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* avait relevé des difficultés à transmettre les langues autochtones auprès des jeunes générations et la nécessité que les écoles accordent une place plus importante aux langues autochtones dans le curriculum et dans l'enseignement.

Le colloque veut faire le point sur la mise en œuvre, jusqu'à aujourd'hui, des recommandations émises alors par *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*. Cette édition sera axée sur un bilan critique des changements constatés depuis cinquante ans en éducation autochtone, sur le partage de pratiques actuelles et sur les améliorations à apporter pour accroître l'autodétermination en éducation autochtone dans une perspective de décolonisation. Nous nous intéresserons aux quatre domaines suivants, tels que soulevés dans la déclaration de 1972 :

- Les responsabilités : administration des établissements d'enseignement et des services aux apprenants et apprenantes offerts dans les communautés et en milieu urbain;
- Les programmes : langues autochtones, curriculum dans ses différents aspects, contextes d'apprentissage et matériel disponible;
- Le corps enseignant : formation à l'enseignement et soutien offert au personnel enseignant accueillant des apprenants et apprenantes autochtones, présence d'enseignants et enseignantes autochtones, philosophie d'enseignement, langues d'enseignement;
- Les services : services complémentaires offerts aux apprenants et apprenantes autochtones et au personnel scolaire.

Les discussions porteront sur trois aspects qui découlent de cette déclaration.

- Le premier aspect visera à dresser un bilan sous un angle historique. Quelles actions concrètes visant l'autodétermination des Premiers Peuples en éducation ont été prises par les communautés autochtones et les autres acteurs du milieu éducatif (gouvernements fédéral et provincial, écoles et centres de services scolaires, cégeps et universités) depuis les cinquante dernières années? Quelles sont les principales avancées? Quels obstacles ont été rencontrés? Comment la prise en charge de l'éducation autochtone s'est-elle développée au-delà de l'administration scolaire, notamment sur le plan d'un curriculum et de matériel scolaire culturellement pertinents? Quels développements a-t-on constatés par rapport à la formation du personnel enseignant aux réalités autochtones? Qu'en est-il de la prise en charge de l'éducation des apprenants et apprenantes autochtones en milieu urbain?
- Le deuxième aspect portera sur le partage d'initiatives, de pratiques, de témoignages et de récits qui caractérisent l'éducation autochtone de nos jours, dans une perspective incluant à la fois l'éducation formelle et informelle. Y seront aussi abordées les diverses formes de soutien offertes aux apprenants et apprenantes autochtones ainsi que les politiques publiques et des établissements d'enseignement influençant l'éducation autochtone à l'heure actuelle. Comment les formes contemporaines de l'éducation autochtone contribuent-elles au rayonnement des langues et des cultures autochtones ainsi qu'au soutien du cheminement des apprenants et apprenantes des Premiers Peuples? Cet aspect nous permettra de mieux identifier où s'inscrivent les initiatives ou pratiques actuelles par rapport aux objectifs formulés en 1972 et dans quelle mesure ces objectifs correspondent toujours aux enjeux contemporains de l'éducation chez les Premiers Peuples.
- Le troisième aspect, de nature prospective, fera place à des discussions sur l'avenir. Quelles devraient être les priorités pour les cinquante prochaines années? De quoi rêvent les jeunes des Premiers Peuples quand ils et elles pensent à leur avenir, à l'avenir de leurs communautés ou de leurs nations? Quelles conditions s'imposent pour atteindre les objectifs des Premiers Peuples en ce qui concerne le plein contrôle de leur éducation et de la réussite éducative telle qu'ils la conçoivent? Comment les politiques publiques peuvent-elles favoriser l'autodétermination des Premiers Peuples en éducation? Comment la philosophie de l'enseignement autochtone peut-elle prendre forme à l'école et au-delà du milieu scolaire? Quelle place doit être faite à l'enseignement des langues autochtones dans les établissements d'enseignement des Premiers Peuples, dans le système scolaire québécois et plus largement dans la société de demain? Nous avons tous et toutes un rôle à jouer dans cet effort collectif pour l'avenir de l'éducation autochtone et l'amélioration des conditions d'études et de vie des

apprenants et apprenantes des Premiers Peuples, en communautés et en milieux urbains.

Le comité scientifique sera particulièrement réceptif à des propositions concernant des pratiques culturellement pertinentes en matière d'enseignement, de soutien et de collaboration, qu'elles soient documentées à partir de travaux de recherche ou d'expériences vécues, et ce, à tous les ordres d'enseignement : dans les services de garde éducatifs (centres de la petite enfance et garderies), les écoles primaires et secondaires, à la formation professionnelle, la formation générale des adultes, dans les collèges et les universités. Le comité souhaite aussi aborder l'éducation autochtone dans une perspective allant au-delà de sa dimension scolaire : les propositions impliquant l'éducation informelle (par exemple au moyen d'initiatives axées sur la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être autochtones à l'extérieur des établissements d'enseignement) sont aussi fortement encouragées.

### **TYPES DE PRÉSENTATIONS**

Le temps alloué à chaque présentation et à la période de questions et échanges qui la suit est de 45 minutes. La répartition du temps consacré à la présentation et aux questions et échanges est à la discrétion de chaque personne.

Plusieurs types de présentation sont acceptés :

- Partage de pratiques, témoignages et récits;
- Communication scientifique;
- Atelier interactif;
- Panel incluant des présentations de différents types.

Il est à noter que les initiatives créatives, dynamiques et originales, de même que les idées nouvelles, sont encouragées et peuvent faire l'objet d'une proposition de présentation. En vue de favoriser l'accessibilité au colloque, certaines activités pourront aussi être offertes en formule hybride, avec retransmission vidéo simultanée.

### **PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

La participation de personnes de différents horizons impliquées en éducation autochtone est sollicitée, telles que : aînés et aînées des Premiers Peuples, membres du personnel enseignant et professionnel de l'éducation, gestionnaires en milieu scolaire et dans les organisations autochtones, étudiants et étudiantes, chercheurs et chercheuses, animateurs et animatrices d'activités culturelles autochtones. Les propositions seront évaluées en fonction de leur qualité et de leur pertinence au regard du thème du colloque par le comité scientifique.

## PROPOSITIONS (200 MOTS)

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation autochtone ou qui y interviennent sont invitées à proposer une présentation dans le cadre de ce colloque en soumettant un résumé de 200 mots indiquant la section concernée (partage de pratiques, témoignages et récits; communication scientifique; atelier interactif; panel). Nous vous invitons à compléter au plus tard le 17 avril 2022 le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fse.ulaval.ca/prscpp2022>. Pour toute demande d'information supplémentaire ou pour obtenir des conseils ou de l'accompagnement pour préparer une proposition de présentation, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante : [premiers.peuples@fse.ulaval.ca](mailto:premiers.peuples@fse.ulaval.ca).

## PUBLICATIONS

Les personnes qui feront une présentation seront invitées à soumettre un article pour publication dans la *Revue de la persévérance et de la réussite scolaires chez les Premiers Peuples* (volume 5). Cette revue servira à diffuser des présentations d'approches pédagogiques et didactiques, des articles scientifiques, ainsi que des récits de pratique, témoignages et récits pour les personnes qui désirent laisser des traces de leur présentation et en faire bénéficier le plus grand nombre.

## RÉFÉRENCES

Assemblée des Premières Nations du Canada. (2010). *Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*. [https://www.afn.ca/uploads/files/fn\\_education/fncfne-fr.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/fn_education/fncfne-fr.pdf)

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. McGill-Queen's University Press. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.807831/publication.html>

Fraternité des Indiens du Canada. (1972). *La maîtrise indienne de l'éducation indienne – Déclaration de principe*. [https://www.afn.ca/uploads/files/fn\\_education/icoie-fr.pdf](https://www.afn.ca/uploads/files/fn_education/icoie-fr.pdf)

Organisation des Nations Unies (ONU). (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. ONU. [https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf)

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). (2020). *Déclaration de Los Pinos [Chapultepec] – Lancer une décennie d'action pour les langues autochtones*. UNESCO. [https://en.unesco.org/sites/default/files/los\\_pinos\\_declaration\\_170720\\_fr\\_1.pdf](https://en.unesco.org/sites/default/files/los_pinos_declaration_170720_fr_1.pdf)

**Le comité scientifique**